

Placé sur un terrain privé, un radar fait jaser le web

par Mirko Martino - Des internautes se sont étonnés d'un dispositif de contrôle de vitesse situé sur la propriété d'une entreprise. La police rappelle la légalité de la pratique.



Un radar placé dimanche dernier sur le terrain d'une entreprise au bord d'une route à l'entrée d'un village fribourgeois a surpris les membres du groupe Facebook «Inforoute Romandie», dont l'accès est limité.

Surtout que parmi les commentaires à la photo du dispositif de contrôle, la femme de l'entrepreneur a écrit être désolée et que ni elle ni son mari n'étaient au courant de cette installation, affirmant ensuite que son époux allait se renseigner.

Mais la publication a par la suite disparu. Contactés par «20 minutes», les époux n'ont pas désiré s'exprimer. «Lorsque l'agent responsable de l'installation d'un de nos trois radars mobiles identifie qu'il se trouve sur un terrain privé, il va demander l'accord du propriétaire, indique Martial Pugin, porte-parole de la police cantonale fribourgeoise. Je peux vous assurer que c'était aussi le cas pour le contrôle dont il est question».

Et de souligner que la configuration du terrain contraint parfois les forces de l'ordre à s'installer sur une propriété privée, quand elles ne peuvent pas se placer ailleurs. «Le propriétaire peut nous donner son accord au coup par coup, précise Martial Pugin. Parfois, comme c'était le cas cette fois-ci, nous avons un accord de principe avec lui sans avoir besoin de nous annoncer à chaque contrôle.» Dimanche, en un peu moins de deux heures, ledit radar a flashé quatre véhicules qui n'ont pas respecté la limitation de vitesse.